



Après la thèse

Les post-doctorats

Ils se font dans une autre université que celle où a été préparée la thèse, souvent dans un autre pays. Les études post-doctorales permettent d'approfondir, pendant un an ou deux, le travail réalisé pendant la thèse. Les appels à candidature sont à chercher sur les sites internet des universités et des organismes.

Contrairement aux campagnes de recrutement de chercheur·e·s et de maître·sse·s de conférences, il n'existe pas de portail spécialisé rassemblant les offres post-doctorales en ALL et SHS.

Devenir chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e

Pour devenir chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e, il faut candidater aux concours de recrutement organisés annuellement par les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche (CNRS, IRD, Inria, Inserm...). Les docteur·e·s qui souhaitent poursuivre leur carrière dans l'enseignement supérieur peuvent consulter [Galaxie](#), portail internet dédié au recrutement dans l'enseignement supérieur, pour voir quelles options s'offrent à eux·elles : attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), enseignant·e·s-chercheur·e·s...

Travailler en entreprise

Les jeunes docteur·e·s peuvent aussi s'insérer dans le secteur privé. Si leur thème de recherche est compatible, ils·elles peuvent rejoindre les services de recherche et développement d'entreprises industrielles. Ils·elles peuvent aussi exercer dans le domaine du conseil, des études et de l'expertise dans des cabinets et sociétés, ou monter leur propre entreprise dans un secteur innovant.